

Conditions Générales de Ventes

régissant la vente de formations/stages/ateliers
entre Candide LOISELEUR et le Client.

Article 1 - Présentation

CANDIDE LOISELEUR, SIRET n° 492 222 716 000 10 est un organisme de formation professionnelle proposant et dispensant des formations et du conseil en entreprises et en cabinet dont l'activité est déclarée et enregistrée sous le numéro 11755694075 auprès du Préfet de la Région Ile de France et dont le siège social est établi, 15, rue Manin 75019 PARIS (France). L'ensemble des prestations réalisées par CANDIDE LOISELEUR étant ci-après dénommée "CANDIDE LOISELEUR".

Article 2 - Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les offres de services relatives à des commandes passées auprès de CANDIDE LOISELEUR par tout client professionnel ou particulier et en cabinet (ci-après "le Client").

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de CANDIDE LOISELEUR, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que CANDIDE LOISELEUR ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de CANDIDE LOISELEUR, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Article 3 - Nature et durée de l'atelier en distanciel

3.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des ateliers développés sur mesure et exécutés en distanciel par CANDIDE LOISELEUR.

Candide LOISELEUR s'engage à organiser l'atelier suivant : « Cohérence cardiaque ». L'atelier aura une durée d'une heure.

Cet atelier sera effectué en distanciel.

3.2 Outil informatique

Tous participants à l'atelier doit posséder un ordinateur équipé d'un micro et d'une caméra avec l'application de vidéo-conférence « Zoom ».

Article 4 - Prérequis

Aucun prérequis est nécessaire pour participer à cet atelier.

Article 5 - Modalité de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par CANDIDE LOISELEUR sont valables trois (3) mois.

L'offre de service est réputée acceptée dès le paiement.

Le règlement de l'atelier implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par CANDIDE LOISELEUR à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

Le client sera informé de son inscription par email dès son règlement.

Article 6 - Effectif

Un nombre minimum de 10 stagiaires par formation a été défini par CANDIDE LOISELEUR.

Si le nombre de stagiaires est inférieur au minima fixé par CANDIDE LOISELEUR, CANDIDE LOISELEUR se réserve le droit d'annuler la formation.

Article 7 - Prix

Le prix pour cet atelier est de 25 € TTC

Ce prix comprend uniquement la prestation en distanciel.

Les éventuels taxes, ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Article 8 – Inscription et Paiement

Tous les prix sont exprimés en euros et en net (TVA non applicable – article 261 du CGI).

Pour s'inscrire à l'atelier, le Client doit aller sur le site candideloiseur.com et créer un compte en ligne. Il aura ensuite accès librement à son identification et à son mot de passe. Il cliquera sur l'onglet « Boutique » et sélectionnera l'atelier « Cohérence cardiaque » puis suivra les instructions jusqu'à son règlement en ligne par carte bancaire uniquement.

Le paiement sera effectué uniquement en ligne. Le débit de la carte est effectué au moment de la commande. Dès que le paiement sera validé, un email sera envoyé au Client pour l'informer de son règlement et de son inscription automatique à l'atelier.

Pour toute inscription, un suivi et une facture seront automatiquement envoyés à l'adresse email du Client indiquée lors de son inscription.

Aucune inscription et aucun paiement ne pourront s'effectuer par courrier ou oralement.

Article 9 - Annulation et remboursements des formations en distanciel à l'initiative du Client

Les dates de l'atelier en distanciel sont fixées par CANDIDE LOISELEUR et sont bloquées de façon ferme. Tout atelier payée est du en totalité.

En cas de renoncement par le Client à l'exécution du présent atelier planifié, sauf en cas de force majeure défini par l'Article 1218 du Code Civil, des indemnités sont dues à titre de dédommagement dans les conditions suivantes :

Pour une annulation en deçà de 7 jours de la date de début de l'atelier, le montant de la totalité de l'atelier est du. Pour une annulation au delà de 7 jours de la date du début de l'atelier, le montant de la totalité de l'atelier sera remboursé au Client directement par virement électronique dans les 30 jours suivant la fin de la date du début de l'atelier.

Article 10 - Limitations de responsabilité de CANDIDE LOISELEUR

La responsabilité de CANDIDE LOISELEUR ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, ou toute cause étrangère à CANDIDE LOISELEUR.

Quelque soit le type de prestations, la responsabilité de CANDIDE LOISELEUR est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de CANDIDE LOISELEUR est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de CANDIDE LOISELEUR ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation causés directement ou indirectement par les prestations fournies.

Article 11 - Propriété intellectuelle

CANDIDE LOISELEUR est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des ateliers et/ou formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par CANDIDE LOISELEUR pour assurer les ateliers et/ou formations, demeurent la propriété exclusive de CANDIDE LOISELEUR. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès et écrit de CANDIDE LOISELEUR. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des ateliers et/ou formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus des ateliers et/ou formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, CANDIDE LOISELEUR demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

Article 12 - Communication

Le Client accepte d'être cité par CANDIDE LOISELEUR comme client de ses offres de services, aux frais de CANDIDE LOISELEUR. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 17, CANDIDE LOISELEUR peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Article 13 - Confidentialité

19.1 - Obligations

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par CANDIDE LOISELEUR au Client.

CANDIDE LOISELEUR s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

19.2 - Durée

Les obligations de confidentialité et de non-utilisation ci-avant développées resteront en vigueur pendant un délai de cinq (5) ans à compter du terme ou de la résiliation de la convention de formation.

Article 14 - Protection des données à caractère personnel

CANDIDE LOISELEUR est particulièrement engagée dans la protection des données à caractère personnel prévu par le Règlement (EU) 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général de Protection des Données (ci-après le « RGPD » ou le « Règlement »). Le sens donné aux termes « données à caractère personnel » ou « données personnelles », est celui tel que défini par le RGPD

Article 15 - Droit applicable – Attribution de compétence

LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES SONT REGIES PAR LA LOI FRANÇAISE

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation de la présente Convention, seront préalablement soumis à la médiation.

EN CAS D'ECHEC DE LA MEDIATION, LES DIFFERENDS RELEVANT DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX FRANÇAIS ET EN PARTICULIER DU TRIBUNAL COMPETENT DE PARIS QUELQUE SOIT LE SIEGE OU LA RESIDENCE DU CLIENT NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE.